

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 juin 2025

Le 24 juin 2025 à 16 heures, *DETAY Philippe*, associé unique de la société *A2P SOLUTIONS* demeurant *140 Le Bois d'Achelles 59200 TOURCOING*, gérant, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION

DETAY Philippe associé unique, décide de transférer le siège social de *139 rue des Arts 59100 ROUBAIX* à *140 Le Bois d'Achelles 59200 TOURCOING* à compter du 01 juillet 2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE NUMERO 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à *140 Le Bois d'Achelles 59200 TOURCOING*. »

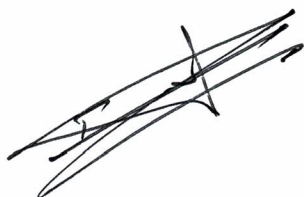
Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs *au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal* pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fait à Roubaix le 25 juin 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, likely representing the name of the sole associate, DETAY Philippe.